Enquête sur la mort d'Éric de Putter : le point au 30 octobre



Éric de Putter © Défap

Plus de deux ans après l'assassinat d'Éric de Putter, la coopération judiciaire entre la France et le Cameroun semble toujours aussi difficile. A la douleur de ses proches et de tous ceux qui l'ont connu et apprécié, à l'émotion de l'ensemble de la communauté protestante française frappée par les circonstances de sa disparition, s'ajoute l'incompréhension devant les lenteurs de la justice. Une

double procédure judiciaire a été lancée, à la fois à Yaoundé et à Paris ; aussi le Défap poursuit-il ses efforts auprès des autorités tant françaises que camerounaises pour que l'enquête progresse. Tout en s'assurant que les dysfonctionnements qu'Éric de Putter avait dénoncés au sein de l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC), où il enseignait, ne sont pas oubliés et que des réformes profondes sont entreprises.

Éric de Putter avait 31 ans lorsque, le 8 juillet 2012, il a été poignardé à son domicile à Yaoundé. Ce jeune théologien, envoyé par le Défap en tant que Volontaire de Solidarité Internationale, enseignait alors depuis deux ans l'hébreu, l'Ancien testament et les religions comparées à l'UPAC, au sein de la Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses. Nul n'a vu son assassin. Dans les mois précédant sa mort, il avait dénoncé des comportements inacceptables au sein de la Faculté de Théologie de l'UPAC ; c'est dans ce sens que s'est orientée l'enquête au Cameroun dès les premières semaines, aboutissant à deux arrestations. Mais au bout d'un an, ces deux personnes ont été relâchées, faute de preuve. En l'état actuel de l'enquête, rien ne permet d'établir un lien formel entre les faits que dénonçait Éric de Putter, et sa mort. Face à une procédure qui ne progresse plus, le Défap attend des autorités de la République qu'elles fassent tout pour que lumière soit faite, et multiplie les rendez-vous.

- **Le président et le secrétaire général du Défap se rendront le 5 novembre au ministère de la Justice** pour faire le point sur l'enquête, et savoir quelles sont les dernières informations obtenues par la justice française. Ce rendez-vous fait suite à une rencontre qui avait eu lieu le 23 juillet dernier. Les représentants du Défap avaient alors transmis aux services de la garde des Sceaux un dossier complet rappelant les conditions de la mort d'Éric de Putter, ainsi que les démarches entreprises. Les représentants de la ministre avaient

fait savoir de leur côté que la justice française s'emploie à obtenir l'exécution de la commission rogatoire internationale adressée à la justice camerounaise. Tout en assurant qu'à ce jour, aucune commission rogatoire internationale n'avait été adressée par la justice camerounaise à la justice française.

- **Des représentants de l'UPAC sont attendus début novembre à Paris, au 102 boulevard Arago, lors d'une réunion placée sous l'égide de la Cevaa, pour faire le point avec les partenaires sur les réformes** entreprises au sein de la Faculté de Théologie. Pour la mémoire d'Éric de Putter, il est nécessaire que les dysfonctionnements qu'il avait dénoncés avant sa mort soient résolus.
- **L'association « Semeurs de Liberté » a, parallèlement, lancé une pétition adressée à la ministre de la Justice** publiée sur la plateforme « change.org » et réclamant « Justice pour Éric de Putter ». Constituée autour des proches du jeune théologien, cette association s'efforce aussi de faire avancer les enquêtes en France et au Cameroun, et d'obtenir des réponses. Dans sa pétition, elle souligne : « Conformément à l'accord de coopération en matière de Justice liant le Cameroun et la France, nous demandons aux autorités compétentes de garantir l'application de l'entraide judicaire et de s'assurer que les procédures soient faites dans la plus grande transparence. »